



# Compte emploi ressources

## Exercice 2010

# Association ALIMA

**1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010**

CONTACT SIEGE  
Sébastien GRANIER  
Tel : + 33 1 76 74 75 17  
Email : [sg@alima-ngo.org](mailto:sg@alima-ngo.org)

## Présentation du compte emploi ressources de l'exercice 2010

EMPLOIS	Emplois de N + compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		-
<b>1 - MISSIONS SOCIALES, DEPENSES OPERATIONNELLES</b>	<b>2 137 378</b>	<b>17 450</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>17 450</b>	<b>17 450</b>
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	-	-	- Dons manuels non affectés	17 450	17 450
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement	1 160 677	17 450	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	976 701				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>2 254 158</b>	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>-</b>	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>8 139</b>	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 205</b>	<b>17 450</b>			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 187 583</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 279 747</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>-</b>		<b>II. REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>-</b>	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>-</b>		<b>III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>74 328</b>	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		-
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>166 491</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
			<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>2 354 075</b>	<b>17 450</b>
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>2 354 075</b>				
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées pas les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		17 450	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		17 450
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		-
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

## NOTES ANNEXES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) a été établi conformément au règlement CRC n° 2008-12 du 7 mai 2008 relatif au compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations, homologué par arrêté du 11 décembre 2008 et applicable à compter du 1er janvier 2009.

L'association **ALIMA**, créée en 2009, n'a reçu des dons issus de l'appel à la générosité du public qu'à compter de 2010. Le CER est établi pour la première fois au titre de l'exercice 2010 et ne comprend pas de report de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les notes ci-après ont pour objet de préciser les définitions et principes retenus pour l'établissement du CER 2010.

### Définition des missions sociales et dépenses opérationnelles

Les fonds collectés sont utilisés dans le strict respect de l'objet statutaire de l'association à savoir :

- Unifier des initiatives individuelles et de groupes ayant la volonté par leur action d'améliorer l'état de santé des populations en situation précaire ;
- Permettre à des praticiens d'échanger leur savoir et de mutualiser leurs moyens et ressources afin de développer des activités dans un but humanitaire ;
- Réduire la fracture entre les moyens d'une médecine moderne et l'accessibilité à cette médecine pour une partie de la population mondiale.

Les projets des membres d'**ALIMA** consistent essentiellement en des activités d'offre de soins et d'amélioration des conditions de vie mais aussi de recherche opérationnelle et de transfert de compétences.

Pour ce faire, en 2010, ses missions sociales ont été notamment les suivantes :

- Un projet au Niger, avec son partenaire BEFEN, de prise en charge de la malnutrition et du paludisme ;
- Un projet de mise en place, avec la Chaîne de l'Espoir, d'une unité de chirurgie cardiaque pédiatrique à Bagdad en Irak ;
- Le déploiement en Haïti après le séisme de janvier 2010 des secours pour fournir aux victimes une prise en charge chirurgicale spécialisée ;
- La mise en œuvre en Haïti d'une recherche, d'un suivi et d'un traitement du traumatisme des membres (SUTRA) visant à évaluer les différents protocoles chirurgicaux lors de ce type de catastrophe ;
- Une réponse à l'épidémie de choléra en Haïti.

L'ensemble des actions réalisées en 2010 par l'association et les détails de celles-ci figurent dans le rapport d'activité 2010.

L'association apporte aussi son soutien financier, technique et logistique à des associations locales situées sur ses lieux d'intervention.

Elle développe également un réseau d'individus et d'organisations œuvrant pour la même cause.

Par ailleurs, l'association recrute des salariés et des bénévoles pour ses actions et programmes.

Enfin, elle sensibilise le public francophone sur les populations en situation précaire dans le monde d'une manière générale et auprès desquelles elle est amenée à intervenir en particulier. Cette information procède principalement de son site internet, du rapport annuel et d'interactions personnelles.

### Origine des ressources

Les ressources de l'association proviennent des dons issus de la générosité publique et d'autres fonds privés.

#### Définition des ressources issues de l'Appel à la Générosité du Public

Les ressources issues de l'appel à la générosité publique (AGP) sont les dons manuels de particuliers (espèces, chèques, virements, prélèvements) obtenus à l'occasion de sollicitations de donateurs ou de manière spontanée.

Depuis fin 2010, l'association dispose sur son site Internet ([www.alima.org](http://www.alima.org)) d'un module permettant d'effectuer des dons en ligne.

#### Origine des ressources des autres fonds privés pour l'année 2010

En 2010, l'association **ALIMA** a reçu des financements d'organismes privés, nationaux comme internationaux, pour la soutenir dans la réalisation de ses actions et programmes.

Il s'agit également de fonds issus de programmes européens.

## Définition des coûts directs et indirects

### Coûts directs

Ces coûts couvrent le financement des dépenses réalisées localement dans les pays où l'association intervient, tels que le coût du personnel œuvrant sur le terrain, les médicaments, les locations immobilières et mobilières.

Sont considérés également comme des coûts directs liés à la réalisation des missions sociales les dépenses opérationnelles nécessaires à la réalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des missions sociales. Il s'agit notamment des frais de déplacement, des frais de mission terrain, des coûts des intervenants terrain salariés, volontaires ou bénévoles, des honoraires des experts.

### Coûts indirects

Par mesure de transparence et d'efficacité d'utilisation des fonds, l'association n'a pas retenu la possibilité d'intégrer des coûts indirects aux coûts globaux des missions sociales.

### Frais financiers

Les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales sont inscrits au titre des missions sociales (pertes de change, etc.)

A l'inverse, les frais financiers qui ne se rapportent pas directement à la réalisation d'une mission sociale sont inscrits en frais de fonctionnement.

### Valorisation des contributions volontaires en nature

En 2010, l'association **ALIMA** a bénéficié de contributions volontaires :

- De bénévoles (temps passés) ;
- En nature de la part de l'association Chaîne de l'Espoir (mise à disposition d'un bureau équipé).

Ces contributions n'ont pu faire l'objet d'une évaluation financière.

## Affectation des ressources issues de l'AGP aux emplois

L'association **ALIMA** affecte les dons reçus en fonction des urgences ; cette liberté d'affectation est expressément indiquée aux donateurs.

Les ressources issues de la générosité publique en 2010 ont entièrement été utilisées pour le financement des missions sociales et des dépenses opérationnelles de l'association au cours de l'exercice.

## Mode de financement des investissements issus de l'AGP

Non applicable en 2010.

## Mode de détermination du report des ressources non affectées et non utilisées des années antérieures

Non applicable en 2010.

## Mode de détermination de la variation des fonds dédiés issus de l'AGP

Non applicable en 2010.